



CONVERSATION RÉGIONALE 2018

Textes finaux

ANNEXE au PROJET DE RÉOLUTION —
6 mai 2019

PRIORITÉ 1 // Assurer la prospérité économique des Laurentides dans une approche de développement durable

Éléments de contexte associés à cette priorité :

1. Le contexte économique des Laurentides est marqué par une forte croissance de sa population et de son PIB au cours des dernières années et fait face à de nouveaux défis résultant d'une économie en constante évolution;
2. Tout en démontrant des disparités entre ses territoires au Sud, au Nord et à l'Ouest quant à leur essor et la vitalité de leurs secteurs d'activités, la région doit œuvrer ensemble;
3. Les MRC ont la responsabilité d'assurer le développement économique territorial et régional depuis le Pacte fiscal de 2015, confirmé par les récentes stratégies gouvernementales (FDT, FARR, stratégie d'occupation et de vitalité des territoires, projet de loi 122, etc.).
4. Certains secteurs d'activités connaissent une pénurie de main d'œuvre et d'autres s'y ajouteront au cours des prochaines années;
5. L'enjeu de l'attraction et de la rétention d'une main-d'œuvre qualifiée est devenu fort important et interpelle particulièrement notre capacité à intégrer les nouveaux arrivants dans nos territoires et notre région (que ces personnes viennent d'ici ou d'ailleurs);
6. La région des Laurentides est la première région du Québec (hors Montréal et hors Capitale-Nationale) pour son affluence touristique et pour le taux d'emplois attribuable à ce secteur;
7. Le secteur des services représente déjà 72 % des établissements de la région des Laurentides ;
8. L'enjeu du transfert et de la relève entrepreneuriale est majeur pour l'essor économique de la région et peut poser à court terme un grand problème si des mesures d'accompagnement, de support et mise en relation entre les cédants et les repreneurs ne sont pas prévus, sachant que 2/3 des entreprises n'ont pas de plan de relève et que certaines d'entre elles comptent des « postes uniques » ;
9. L'innovation, l'économie sociale, l'économie circulaire et la synergie sont des approches de développement économique et des solutions que les acteurs socio-économiques devront privilégier et développer en concertation pour la prospérité de nos entreprises et nos communautés;
10. La construction résidentielle, qui représente 19,1% des établissements, est un des moteurs économiques importants pour la région et les territoires.
11. On constate que la région et les territoires comptent un nombre important de travailleurs autonomes (12,9 % des travailleurs des Laurentides alors qu'ils sont 10,5 % à l'échelle du Québec).
12. Les entreprises connaissent d'importantes difficultés au moment du démarrage (0 à 3 ans) et l'enjeu de maintenir les sièges sociaux au sein de nos territoires et notre région demeure;
13. La proximité de la métropole est considérée à la fois comme un vecteur stratégique de développement et comme un élément complexe qui induit une série de défis importants (main-d'œuvre, compétitivité, etc.);
14. Les Laurentides ont vu un de leurs secteurs d'activités reconnus par le Programme Accord du gouvernement du Québec se terminer (les aliments et mets préparés), alors que deux autres secteurs sont encore soutenus (l'utilisation et la transformation de la

- forêt mixte, le tourisme de villégiature quatre saisons) et un autre se transformer en pôle (transport terrestre avancé);
15. Les changements climatiques auront des impacts au niveau, notamment, du tourisme et par conséquent sur le développement économique de la région.
 16. L'enjeu de la mobilité et la fluidité des personnes et des marchandises demeure encore plus important que jamais dans un contexte de croissance économique;
 17. Le regroupement de plusieurs entreprises d'envergure en aéronautique autour du site aéroportuaire de Mirabel, de même que le site de l'aérogare, représente une forte opportunité de développement économique.
 18. Le virage récent appuyant l'instauration d'internet haute vitesse et la téléphonie cellulaire auprès de toutes communautés laurentiennes est incontournable pour le développement et la prospérité économique.
 19. Peu ou pas de données à jour (portraits et de statistiques) sur les entreprises dans nos territoires, l'Institut de la Statistique du Québec n'offrant pas ce service;
 20. Les secteurs agricoles et forestiers demeurent essentiels et stratégiques pour la croissance économique de la région et des territoires;
 21. Le taux de diplomation des jeunes continue d'être une préoccupation.

Actions à privilégier à plus court terme :

1. Augmenter l'adéquation entre les besoins du marché du travail et la main-d'œuvre :
 - a. Poursuivre l'appui et le partenariat avec les institutions d'enseignement et différents centres de transfert et professionnels;
 - b. Amorcer une démarche visant une meilleure intégration des nouveaux arrivants (d'ici et d'ailleurs);
 - c. Se doter d'une stratégie permettant des stages en entreprises qui valorisent les personnes en formation;
 - d. Encourager et soutenir la formation continue de nos entreprises;
2. Tout en se démarquant des initiatives passées, créer un service d'intelligence économique et d'occupation territoriale qui permettrait de maintenir à jour les données et de fédérer les initiatives des territoires et des acteurs du développement économique dans une optique de complémentarité et d'optimisation des ressources;
3. Déployer une stratégie innovante, vigoureuse et concertée des acteurs à l'échelle régionale pour faire face à la pénurie de main-d'œuvre dans tous les territoires;
4. Concerter les propriétaires d'entreprises et tous les acteurs du développement de la région autour des enjeux de relève et de transfert d'entreprises, notamment par le biais de la tenue d'un sommet régional sur le «repreneuriat»;
5. Soutenir le développement et la croissance des entreprises agroalimentaires, agricoles et forestières (incluant les produits de la forêt non ligneux);
6. Soutenir le développement et la croissance des entreprises, notamment par la diversification de leurs produits et de leurs services et ainsi que de leurs marchés. Utiliser les appels d'offres qui permettent des indicateurs et des mesures d'évaluation sociales, environnementales et économiques, pour élever les standards;
7. Développer la culture entrepreneuriale, dans nos institutions d'enseignement, principalement auprès des jeunes et travailler sur l'enjeu de la réussite soutenu par le développement économique, de concert avec les institutions d'enseignement et les organismes associés;
8. Amorcer une réflexion régionale sur le télétravail;
9. Quant à l'enjeu de l'exportation, accompagner les entreprises dans leur défi de consolider le marché américain, tout en explorant les marchés émergents, les développer et en saisir les opportunités.
10. Identifier, valoriser et développer nos filières spécifiques de développement économique, par le biais de la concertation entre acteurs territoriaux et régionaux du développement économique;
11. Poursuivre le virage vers une économie de savoir, tout en maintenant l'appui régional et territorial à l'économie traditionnelle (transformation) et l'économie primaire;

12. Appuyer le déploiement du virage numérique de nos entreprises, la vente et la promotion en ligne, ainsi que le développement des nouvelles technologies sur l'ensemble du territoire.
 13. La région et les territoires doivent intégrer et promouvoir l'innovation, l'économie sociale, l'économie circulaire et la synergie dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets de même que dans l'accompagnement des entrepreneurs;
 14. La région et les territoires doivent poursuivre et intensifier leurs démarches pour que tous aient accès à la fibre optique et la téléphonie cellulaire, partout. Parallèlement, entamer la concertation visant à faire de la région des Laurentides la pionnière dans l'accès à l'internet « très haute vitesse » (5G)
-

PRIORITÉ 2 // Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens

Éléments de contexte associés à cette priorité :

1. Un sentiment d'appartenance régional sur tout le territoire des Laurentides demeure mitigé, au Sud, au Nord et à l'Ouest :
 - a. Les acteurs régionaux et territoriaux peuvent contribuer (ou pas) à créer ce sentiment d'appartenance et le travail en commun est nécessaire;
 - b. Absence d'arrimage avec le milieu scolaire ;
 - c. Les jeunes doivent être particulièrement visés et les collectivités locales, au premier chef les villes et les MRC, jouent un rôle essentiel pour renforcer ce sentiment d'appartenance;
 - d. Nous devons établir et partager des valeurs communes et des projets communs;
2. Les paysages, les attraits naturels, les infrastructures touristiques et les sites historiques et patrimoniaux des Laurentides font sa renommée, au Québec comme à l'international,
 - a. Cette renommée découle notamment de l'ingéniosité des promoteurs d'ici et d'autres initiatives collectives et régionales;
 - b. Elle découle également de la nordicité des Laurentides;

- c. La problématique d'arrimer le développement de la région avec ces éléments distinctifs demeure;
 - d. L'acceptabilité sociale des éléments de renommée des Laurentides peut être parfois fragile, voire même difficile du côté de la population résidente;
 - e. La protection et la mise en valeur de ces éléments de renommée des Laurentides est incontournable.
3. Les sentiers de plein-air et les parcs régionaux contribuent aussi au pouvoir d'attractivité des Laurentides, tout en soulignant une perception de difficulté d'accès pour les citoyens résidents des Laurentides aux lacs et aux forêts;
 4. Pour les Laurentides, les parcs nationaux et régionaux, les routes vertes, les grandes stations et les villages touristiques sont des éléments identitaires forts;
 5. Les artistes, les artisans et les événements culturels contribuent également à la personnalité laurentienne;
 6. Le sport et la réussite des athlètes régionaux qui s'illustrent et les événements sportifs contribuent à la reconnaissance de la région et de ses attraits.
 7. Les infrastructures touristiques, culturelles, sportives, de loisirs et de plein-air, patrimoniales et routières ont pour la majorité un besoin de soutien en terme de développement de l'offre et d'innovation;
 8. Le milieu de la culture, des arts, du patrimoine et les sociétés d'histoire des Laurentides et le Bureau du cinéma et de la télévision des Laurentides, nécessitent un soutien plus important, plus structurant :
 - a. Le développement et l'amélioration de l'offre dans le domaine culturel est essentiel ainsi que l'offre de services numériques;

Actions à privilégier à plus court terme :

1. Développer le sentiment d'appartenance aux Laurentides et travailler à réduire les disparités économiques et sociales au sein de la région;
 - a. Pour ce faire, procéder à une analyse et un diagnostic de ce sentiment d'appartenance qui permettra de le définir à partir de grandes valeurs communes dans la population et dans les communautés;
 - b. Par la suite procéder à un exercice de partage d'informations, d'échanges et de priorisation entourant de projets porteurs, qui réunira les acteurs touristiques, culturels, sportifs, du milieu de loisirs, plein-air, du patrimoine et municipaux ;
 - c. Répondre à l'enjeu de l'accès aux installations et aux attraits laurentiens;
 - d. S'appuyer sur la notion de nordicité pour développer ce sentiment d'appartenance.
2. Diffuser encore mieux les endroits où c'est abordable pour tous ou pour certaines catégories de personnes et prêter attention à l'accessibilité des personnes âgées et personnes à mobilité réduite à ces endroits;
3. Mettre en valeur et protéger les attraits naturels, les paysages, les arts, la culture, ses parcs régionaux et le patrimoine ainsi que les produits laurentiens;
 - a. Les mettre de l'avant par une campagne concertée de communications pour les résidents des Laurentides;
 - b. S'appuyer sur l'histoire des lieux, des personnages, du patrimoine et de l'environnement;
 - c. S'appuyer sur nos médias régionaux et territoriaux (journaux, radios et télévision) pour cette communication;
4. Instaurer une culture agricole, une culture forestière et une culture environnementale auprès de la population et particulièrement des jeunes;

5. Soutenir davantage nos artistes, l'offre artistique laurentienne et les organismes culturels;
6. Offrir des infrastructures pour nos athlètes, nos adeptes de sports et de loisirs et nos organisations et institutions sportives et loisirs;
7. Appuyer et promouvoir le développement des infrastructures d'enseignement sur nos territoires, particulièrement dans le domaine technique et post-secondaire.
8. Instauration d'une culture de la réussite et de la collaboration en favorisant le maillage entre les milieux de la culture, du sport, du loisir, du tourisme et du patrimoine avec les milieux scolaires et de l'enfance;
9. Appuyer les politiques régionales, territoriales et municipales de développement culturel, touristique et de loisir de nos municipalités en lien avec les thématiques touristiques, culturelles ou de loisirs et favoriser la concertation.

PRIORITÉ 3 // Rendre accessible aux citoyens de tout âge un continuum de services publics et communautaires équitables, en matière de santé, services sociaux, éducation et des milieux de vie de qualité.

Éléments de contexte associés à cette priorité :

1. On observe de grandes disparités sociales et économiques dans la région : La forte croissance démographique et le vieillissement de la population entraînent une sous-adequation du financement entre les besoins des populations et les services publics déployés.
2. Il y existe des déficits majeurs en ressources humaines, financières et en infrastructures et cela nécessite un soutien dans l'ensemble du réseau de la santé, des services sociaux et de l'éducation.
3. En 2016, près de 80 000 citoyens des Laurentides vivaient sous la mesure de faible revenu (Stat.Can.2016)
4. Parmi ceux-là, environ 30 000 personnes de 12 ans et plus souffrent d'insécurité alimentaire, sans compter les enfants.
5. Qui plus est, la région des Laurentides présente les taux d'insolvabilité et de faillites de consommateurs les plus élevés de toutes les régions du Canada.
6. Plus de 52 000 ménages (familles et personnes seules) consacrent une trop grande partie de leur revenu pour se loger
7. La région ne bénéficie pas des services d'un groupe de ressources techniques (GRT) dédié exclusivement aux besoins des Laurentides en matière de logement social et abordable.
8. Le secteur du développement social est de moins en moins financé depuis l'abolition de la CRÉ. Qui plus est, les organismes doivent refaire leur « chemin de Compostelle » annuellement afin de faire connaître leurs services et solliciter l'appui des MRC, au nombre de 8!
9. Selon la nouvelle loi 122 « visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs », les MRC pourraient prévoir un fonds social et communautaire à même les quotes-parts, mais ne le font pas car ils ne disposent que peu de marge de manœuvre, les

municipalités sont sous pression et plusieurs s'interrogent si ce fonds ne devrait pas provenir de l'État, puisque ces nouvelles responsabilités n'ont pas été suivies de sommes dédiées;

10. Les partenaires et organismes régionaux et locaux intervenants en développement social ont une fine connaissance des besoins des citoyens du milieu, mais ils n'ont pas tous la même capacité d'action selon les paliers et les territoires d'intervention.
11. La région et les territoires doivent composer avec la responsabilité d'offrir un milieu qui intègre et fait une place aux familles, aux jeunes, à la petite enfance, aux personnes âgées, aux personnes itinérantes ou démunies, aux immigrants, et aux personnes aux prises avec un handicap ou vivant avec une maladie mentale;
12. Les défis en matière de persévérance scolaire et réussite éducative sont toujours présents malgré la progression des dernières années.
13. L'accessibilité aux programmes de formation générale, professionnelle et supérieure demeure restreinte dans certains secteurs.

Actions à privilégier à plus court terme :

1. Remettre le citoyen au centre des discussions entre élus et organismes pour établir des protocoles de collaboration gagnant-gagnant.
2. Sensibiliser et outiller les élus quant aux enjeux sociaux de la région.
3. Favoriser une vision régionale des enjeux sociaux, malgré les différences marquées des territoires de MRC.
4. Consolider la concertation et accroître les capacités d'actions des acteurs locaux et régionaux afin d'«améliorer la complémentarité des interventions en développement social », renforcer le tissu social et la dynamique régionale, maximiser les ressources et communications, et faire des représentations au niveau gouvernemental.
5. Combiner les efforts des organismes avec ceux des élus pour l'obtention d'un financement à la hauteur des besoins de notre milieu, notamment au fonctionnement, pour des services de santé, de services sociaux et d'éducation de qualité.
6. Soutenir la mise en place d'une Politique régionale en développement social intégrée.
7. Développer une gouvernance régionale qui peut parler en un seul nom et qui sera au service de ce que les organismes veulent faire. Avec le retrait progressif de la Fondation Chagnon, il faut « s'asseoir ensemble pour faire des actions concertées », notamment parce que « la concertation des interventions en développement social a un effet plus structurant sur la région que la somme de toutes leurs actions prises séparément. »
8. Dans le cadre de cette gouvernance régionale, favoriser le maillage intersectoriel, par exemple les sports et loisirs peuvent travailler avec éducation et emploi
9. Maintenir une culture de la réussite par la valorisation de la persévérance scolaire, de l'éducation et de la littératie.
10. Favoriser le développement de logements sociaux communautaires, abordables, adaptés pour les aînés, les handicapés et davantage d'hébergement d'urgence pour les personnes en situation d'itinérance en s'assurant d'une expertise régionale propre aux Laurentides par la présence d'un groupe de ressources techniques (GRT) dédié exclusivement aux besoins spécifiques de notre région.
11. Soutenir le développement de ressources en immigration pour combler les problèmes de pénurie de main-d'œuvre.
12. Tenir des événements mobilisateurs et annuels qui vont rallier tous les partenaires du milieu, qui vont permettre un moment privilégié d'échanges et de rencontres, permettant de mettre en place un continuum de service de qualité.

PRIORITÉ 4 // Dans un contexte de changements globaux, favoriser un aménagement intégré du territoire qui respecte les milieux de vie par le biais d'une forte concertation régionale

Éléments de contexte associés à cette priorité :

1. Les Laurentides sont confrontées à des changements globaux liés aux changements climatiques, au vieillissement de la population, à la forte croissance démographique, à la mondialisation et à la modernisation des infrastructures et les vocations notamment forestière, agricole, de villégiature sont affectées
2. L'agriculture subit les pressions des changements globaux.
3. L'industrie forestière est aux prises avec une image plutôt négative.
4. La ressource en eau est aux prises avec un problème d'accès, de quantité et de qualité.
5. Il y a une fragmentation et une altération des milieux naturels.
6. Le manque d'intégration entre les différentes planifications en aménagement du territoire, notamment pour le transport, le développement résidentiel et les infrastructures, accentue cette pression induite
7. Les nouvelles économies vertes dans la région ne sont pas mises en valeur.
8. Il n'y a pas d'identité et de vision régionale en termes de développement durable du territoire.
9. Il y a une perte d'acquisition régionale de la connaissance du territoire.
10. La région des Laurentides est sous-financée et la logique du RFU vient impacter directement l'attrait ou l'intérêt des municipalités et/ou des territoires à agir en faveur de la protection et la conservation des milieux naturels

Actions à privilégier à plus court terme :

1. Renforcer l'adaptation et la lutte aux changements climatiques afin d'accroître la résilience de nos collectivités.
 - a. L'industrie de la motoneige étant particulièrement affectée, assurer une concertation et une vigie et voir à appuyer les initiatives écotouristiques du domaine
 - b. Mettre sur pied une équipe de recherche et de vigie sur les différentes manifestations de conséquences climatiques sur nos milieux naturels et nos milieux bâtis, pour mieux anticiper les actions sécuritaires à prendre
2. Protéger et dynamiser le territoire agricole, en utilisant notamment les outils existants (PDZA, schéma d'aménagement, etc.) et les outils innovants (connectivité écologique, diversification culturelle de l'agriculture, etc.)
3. Supporter et valoriser les pratiques de l'aménagement durable du territoire forestier, notamment les corridors forestiers
4. Faire de la gestion intégrée des ressources en eau.
 - a. S'assurer que de sommes importantes soient investies et des moyens coercitifs efficaces soient déployés pour enrayer les plantes envahissantes
 - b. À partir des travaux de la CRÉ, reprendre le dialogue entourant une identité laurentien à propos de l'eau dans les Laurentides

- c. S'assurer que la gestion de nos eaux usées puisse être facilitée et accessible aux citoyens des Laurentides, de manière équitable
 - d. Trouver une solution durable et équitable à l'égard des lotissements riverains et l'impact qu'ils ont sur la RFU
5. Protéger nos paysages, de même que les biens et les services écologiques et assurer la connectivité des milieux naturels (mobilité faunique et floristique).
 6. Favoriser une planification intégrée de l'aménagement du territoire afin de créer des milieux de vie durable et dynamique.
 - a. S'assurer que le financement gouvernemental tienne compte de l'existence d'au moins 3 différentes réalités de la région (sud, nord, ouest);
 7. Générer des retombées accrues à l'aménagement du territoire entre autres par l'innovation territoriale et économique (PFNL, synergie économique avec les matières résiduelles, bâtiments verts, etc...) et par le développement durable.
 8. Obtenir du financement accru de la part des gouvernements canadien et québécois pour soutenir les municipalités et/ou les territoires qui désirent protéger et conserver à long terme les milieux naturels
 9. Définir une identité laurentienne qui mise sur la diversité de nos expertises et la richesse de nos milieux
 10. Établir une vision territoriale qui soutient le développement durable de nos collectivités.

PRIORITÉ 5 // Optimiser les mobilités des individus et des marchandises.

Éléments de contexte associés à cette priorité :

1. Les infrastructures routières sont de plus en plus sollicitées en raison de la croissance démographique et de l'affluence touristique
2. Un sous-financement de longue date cause une déficience au niveau des infrastructures routières et de mobilité des individus.
3. L'offre en transport de personnes se développe dans une vision régionale morcelée.
 - a. Le territoire laurentien est divisé en deux en termes de transport collectif : l'ARTM au sud et différentes AOT au nord.
4. L'offre en transport de personnes est en inadéquation avec la demande.
 - a. Peu de services aux personnes aux horaires atypiques (dans les parcs industriels par exemple)
 - b. Bien que plusieurs efforts y soient dédiés, le transport en commun ne constitue pas encore une alternative intéressante en dehors des heures de grande affluence, et particulièrement pour les travailleurs dans les parcs industriels.
 - c. Le financement familial du transport adapté, devant des demandes en constantes augmentations, et le morcellement des organismes voués au transport adapté ne permet pas de répondre adéquatement aux attentes.
 - d. L'offre de transport, surtout plus au Nord, est dispendieuse pour les personnes à faible revenu et les chercheurs d'emplois
 - e. Le transport des marchandises, particulièrement dans le contexte de la sécurité alimentaire, est une problématique aigüe à laquelle une solution concertée et innovante doit être trouvée rapidement;
 - f. Le transport bénévole (accompagnement, transport médical) doit être soutenu davantage, par des enquêtes sur les besoins, une vigie constante, une campagne de sensibilisation sur ce service bénévole, etc.
5. Le transport intermodal qui permet une réduction des déplacements en combinant plus d'un mode de transport pour un seul déplacement n'est pas suffisamment accessible.
6. L'innovation et les technologies de l'information sont sous-exploitées dans l'organisation du transport.
7. La culture de la mobilité se résume trop souvent à l'auto-solo et le transport collectif est souvent résumé par des autobus
8. La juridiction, les lois et les politiques qui encadrent le transport des individus sont souvent incohérents avec son développement.
9. Peu de réalisation d'infrastructures pour le transport actif comme des pistes pour vélo en ville, des trottoirs bien déneigés, peu de support à vélo près des abribus, etc.
10. Les Laurentides disposent d'une expertise de renommée en électrification des transports avec des infrastructures de recherche et de développement.

Actions à privilégier à plus court terme :

1. Corriger le sous-financement et les retards cumulés au niveau des infrastructures et de l'offre en mobilité durable, notamment en transport adapté et en transport des marchandises pour la sécurité alimentaire;
2. Améliorer et compléter le réseau des infrastructures de transport;
 - a. Les parcs industriels sont particulièrement ciblés
 - b. Aménagement d'une bretelle d'accès de la route 117 en direction de la 15 à la hauteur de Val-Morin
3. Être inspiré par un esprit d'innovation
 - a. La mobilité de la région doit être inspirée par une veille stratégique assidue qui retrace les meilleures pratiques tant au niveau local que mondial.
 - b. Caractériser l'expertise et l'occupation des travailleurs de la région qui chaque jour font le trajet vers Laval et Montréal, afin de connaître leurs profils et cibler les bonnes entreprises à venir s'installer dans Les Laurentides.
 - c. Avec les organismes existant, innover en matière de transport actif (vélos libre service, auto partage territorial, etc.)

4. Les outils technologiques disponibles devront être exploités à leur plein potentiel afin de rendre encore plus performants les services (localisation des transports en temps réels, réservation en ligne, etc.)
5. Intégrer les principes de la mobilité durable à l'aménagement du territoire;
6. Les acteurs du milieu doivent moderniser leur vision sur l'occupation du territoire et le transport
 - a. Les infrastructures pour le transport actif devront trouver leur juste place dans les plans de mobilités des municipalités.
 - b. Les infrastructures routières devront répondre aux besoins de la mobilité durable (voie de service réservée au transport collectif, harmonisation des utilisateurs des routes, etc.)
 - c. Une démarche d'intégration de transport intermodal et interconnecté devra s'entamer
 - d. Une attention spéciale doit être donnée à la clientèle touristique : procéder à une étude sur les besoins et les déplacements de cette clientèle, en concertation avec Tourisme Laurentides
7. Mobiliser les acteurs du milieu autour d'une vision concertée sur la mobilité des personnes.
 - a. Les acteurs du milieu doivent se concerter autour d'un grand plan de mobilité des personnes et des marchandises pour l'ensemble des Laurentides.
 - b. Développer une culture laurentienne de la mobilité, au Sud, au Nord et à l'Ouest
 - c. Une mobilisation et une pression constante doivent être maintenues pour que le financement adéquat soit octroyé dans la région
8. La région des Laurentides doit continuer de se positionner comme leader dans l'électrification des transports (on mise sur la naissance d'une «niche industrielle» dans ce secteur dans les Laurentides)